



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/90/22

16 mai 2022

FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF  
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Quatre-vingt-dixième réunion  
Montréal, 20-23 juin 2022<sup>1</sup>

**PROPOSITION DE PROJET : CAMBODGE**

Ce document contient les observations et recommandation du Secrétariat sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (cinquième tranche) PNUE et PNUD

<sup>1</sup> UNEP/OzL.Pro/ExCom/90/1

## FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

## Cambodge

| (I) TITRE DU PROJET                       | AGENCE                  | RÉUNION D'APPROBATION | MESURE DE RÉGLEMENTATION |
|---|-------------------------|-----------------------|--------------------------|
| Plan de gestion de l'élimination des HCFC | PNUD, PNUE (principale) | 61 <sup>e</sup>       | Total d'ici 2035         |

|  |              |                   |
|--|--------------|-------------------|
| (II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (annexe C, groupe I) | Année : 2020 | 6,65 (tonnes PAO) |
|--|--------------|-------------------|

| (III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO) |          |         |                         |               |           |         |                         | Année : 2021               |                                |
|--|----------|---------|-------------------------|---------------|-----------|---------|-------------------------|----------------------------|--------------------------------|
| Produits chimiques   | Aérosols | Mousses | Lutte contre l'incendie | Réfrigération |           | Solvant | Agent de transformation | Utilisation en laboratoire | Consommation totale du secteur |
|  |          |         |                         | Fabrication   | Entretien |         |                         |                            |                                |
| HCFC-22  | 0,00     | 0,00    | 0,00                    | 0,00          | 5,48      | 0,00    | 0,00                    | 0,00                       | 5,48                           |
| HCFC-123   | 0,00     | 0,00    | 0,00                    | 0,00          | 0,00      | 0,00    | 0,00                    | 0,00                       | 0,00                           |
| HCFC-141b dans des polyols prémélangés importés                        | 0,00     | 0,00    | 0,00                    | 0,00          | 0,00      | 0,00    | 0,00                    | 0,00                       | 0,00                           |

| (IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)       |      |  |      |
|---|------|--|------|
| Référence : 2009 - 2010                             | 15,0 | Point de départ des réductions globales durables : | 15,0 |
| CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO) |      |  |      |
| Déjà approuvée :                                    | 15,0 | Restante :   | 0    |

| (V) PLAN D'ACTIVITÉS |                                  | 2022    | 2023 | 2024 | Total   |
|----------------------|----------------------------------|---------|------|------|---------|
| PNUE                 | Élimination des SAO (tonnes PAO) | 1,90    | 0,00 | 0,00 | 1,90    |
|                      | Financement (\$US)               | 226 000 | 0    | 0    | 226 000 |
| PNUD                 | Élimination des SAO (tonnes PAO) | 0,00    | 0,00 | 0,00 | 0,00    |
|                      | Financement (\$US)               | 0       | 0    | 0    | 0       |

| (VI) DONNÉES DU PROJET  |      |                 | 2010    | 2011-2012 | 2013    | 2014 | 2015 | 2016    | 2017-2018 | 2019    | 2020-2021 | 2022    | 2023-2024 | 2025    | 2026-2029 | 2030 | 2031 | Total     |         |
|---|------|-----------------|---------|-----------|---------|------|------|---------|-----------|---------|-----------|---------|-----------|---------|-----------|------|------|-----------|---------|
| Limites de consommation du Protocole de Montréal                                |      |                 | s.o.    | s.o.      | 15,0    | 15,0 | 13,5 | 13,5    | 13,5      | 13,5    | 9,75      | 9,75    | 9,75      | 4,88    | 4,88      | 0,38 | 0,38 | s.o.      |         |
| Consommation maximale admissible (tonnes PAO)                                   |      |                 | s.o.    | s.o.      | 15,0    | 15,0 | 13,5 | 13,5    | 13,5      | 13,5    | 9,75      | 9,75    | 9,75      | 4,88    | 4,88      | 0,38 | 0,38 | s.o.      |         |
| Financement convenu (\$US)  | PNUD | Coûts de projet | 200 000 | 0         | 200 000 | 0    | 0    | 100 000 | 0         | 150 000 | 0         | 0       | 0         | 0       | 0         | 0    | 0    | 650 000   |         |
|   |      | Coûts de projet | 15 000  | 0         | 15 000  | 0    | 0    | 7 500   | 0         | 11 250  | 0         | 0       | 0         | 0       | 0         | 0    | 0    | 48 750    |         |
|   | PNUE | Coûts de projet | 150 000 | 0         | 100 000 | 0    | 0    | 150 000 | 0         | 100 000 | 0         | 200 000 | 0         | 200 000 | 0         | 0    | 0    | 50 000    | 950 000 |
|   |      | Coûts de projet | 19 500  | 0         | 13 000  | 0    | 0    | 19 500  | 0         | 13 000  | 0         | 26 000  | 0         | 26 000  | 0         | 0    | 0    | 6 500     | 123 500 |
| Fonds approuvés par le Comité exécutif (\$US)                                   |      | Coûts de projet | 350 000 | 0         | 300 000 | 0    | 0    | 250 000 | 0         | 250 000 | 0         | 0       | 0         | 0       | 0         | 0    | 0    | 1 150 000 |         |
|   |      | Coûts de projet | 34 500  | 0         | 28 000  | 0    | 0    | 27 000  | 0         | 24 250  | 0         | 0       | 0         | 0       | 0         | 0    | 0    | 0         | 113 750 |
| Fonds totaux demandés aux fins d'approbation lors de la présente réunion (\$US) |      | Coûts de projet | 0       | 0         | 0       | 0    | 0    | 0       | 0         | 0       | 0         | 200 000 | 0         | 0       | 0         | 0    | 0    | 200 000   |         |
|   |      | Coûts de projet | 0       | 0         | 0       | 0    | 0    | 0       | 0         | 0       | 0         | 0       | 26 000    | 0       | 0         | 0    | 0    | 0         | 26 000  |

|  |                     |
|--|---------------------|
| <b>Recommandation du Secrétariat :</b> | Approbation globale |
|--|---------------------|

## DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement du Cambodge, le PNUE, en sa qualité d'agence d'exécution principale, a soumis une demande de financement pour la cinquième tranche du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), pour un montant de 200 000 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 26 000 \$US pour le PNUE uniquement.<sup>2</sup> La soumission comprend un rapport périodique sur la mise en œuvre de la quatrième tranche, le rapport de vérification de la consommation de HCFC pour 2019-2021 et le plan de mise en œuvre de la tranche pour 2022-2025.

### Rapport sur la consommation de HCFC

2. Le gouvernement du Cambodge a déclaré dans le rapport sur la mise en œuvre du programme de pays une consommation de 5,48 tonnes PAO de HCFC en 2021, soit 63 % de moins que le niveau de référence des HCFC. La consommation de HCFC de 2017 à 2021 est présentée dans le tableau 1.

**Table 1. Consommation de HCFC au Cambodge (données de l'article 7 pour 2017-2021)**

| HCFC   | 2017  | 2018  | 2019   | 2020   | 2021* | Référence |
|--|-------|-------|--------|--------|-------|-----------|
| <b>Tonnes métriques</b>                          |       |       |        |        |       |           |
| HCFC-22  | 84,28 | 90,53 | 143,96 | 120,95 | 99,63 | 388,8     |
| HCFC-123   | 0,00  | 0,00  | 8,17   | 0,00   | 0,00  | 0,0       |
| <b>Total (tm)</b>                                | 84,28 | 90,53 | 152,13 | 120,95 | 99,63 | 388,8     |
| HCFC-141b dans des polyols prémélangés importés* | 8,40  | 28,64 | 2,64** | 0,00   | 0,00  | -         |
| <b>Tonnes PAO</b>                                |       |       |        |        |       |           |
| HCFC-22  | 4,64  | 4,98  | 7,92   | 6,65   | 5,48  | 15,0      |
| HCFC-123   | 0,00  | 0,00  | 0,16   | 0,00   | 0,00  | 0,0       |
| <b>Total (Tonnes PAO)</b>                        | 4,64  | 4,98  | 8,08   | 6,65   | 5,48  | 15,0      |
| HCFC-141b dans des polyols prémélangés importés* | 0,92  | 3,15  | 0,29** | 0,00   | 0,00  | -         |

\* Données du programme de pays.

\*\* Données du rapport de vérification, car non déclarées dans les données du programme de pays pour cette année-là; les données du programme de pays seront révisées pour en tenir compte.

3. La consommation de HCFC-22 au Cambodge, tout en restant dans les limites des objectifs de conformité du Protocole de Montréal et de l'Accord avec le Comité exécutif, a fluctué de 2017 à 2021; la réduction en 2021 est attribuée à la mise en œuvre des activités du PGEH et à l'importation d'équipement de climatisation sans HCFC. L'accroissement de la consommation de HCFC-22 de 2017 à 2019 était dû à l'expansion rapide du secteur de la construction, certains immeubles en copropriété ayant requis l'installation de climatiseurs à base de HCFC-22. Pour remédier à ce problème, le Cambodge a limité l'importation de ces derniers à partir de 2019, ce qui a entraîné une baisse de la consommation en 2020 et 2021.

4. La consommation de HCFC-141b dans des polyols prémélangés importés a été déclarée en 2017 et 2018 en raison d'une entreprise qui fabriquait des panneaux sandwich. L'entreprise s'est reconvertie d'elle-même à la technologie du cyclopentane en mars 2019. Une petite quantité de HCFC-141b dans des polyols prémélangés importés a également été importée en 2019; bien qu'une réglementation visant à interdire le HCFC-141b dans des polyols prémélangés importés n'ait pas été introduite, le gouvernement du Cambodge a décidé de ne plus émettre de licences d'importation pour les polyols prémélangés contenant du HCFC-141b à partir de 2020.

<sup>2</sup> Selon la lettre du 11 avril 2022 adressée au PNUE par la Direction de la protection de l'environnement du Cambodge

5. La consommation de HCFC-123 déclarée en 2019 a servi à l'entretien d'équipement de réfrigération et de climatisation. Bien qu'un quota d'importation de cette substance ait été émis pour un importateur en 2020 et 2021, il n'y a pas eu d'importations pour ces années.

*Rapport sur la mise en oeuvre du programme de pays*

6. Le gouvernement du Cambodge a communiqué des données sur la consommation du secteur des HCFC dans le cadre du rapport sur la mise en œuvre du programme de pays 2020 qui sont conformes aux données transmises au titre de l'article 7 du Protocole de Montréal. Les données de l'article 7 pour 2021 n'avaient pas été déclarées au moment de la publication du présent document.

*Rapport de vérification*

7. Le rapport de vérification a confirmé que le gouvernement met en œuvre un système d'octroi de licences et de quotas pour les importations et les exportations de HCFC et que la consommation totale de HCFC déclarée au titre de l'article 7 du Protocole de Montréal pour 2019-2020 et les données du PC déclarées pour 2019-2021 étaient correctes, à l'exception de 2019 pour laquelle une consommation de 0,29 tonne PAO de HCFC-141b dans des polyols prémélangés importés a été vérifiée, mais n'avait pas été déclarée au titre du rapport sur la mise en œuvre du programme de pays (comme indiqué dans le tableau 1 ci-dessus). La vérification a permis de conclure que le Cambodge dispose d'un système d'octroi de licences et de quotas de HCFC viable et applicable permettant au Cambodge de se conformer à ses obligations en matière d'élimination des HCFC.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la quatrième tranche du PGEH

*Cadre juridique*

8. Le ministère de l'Environnement du gouvernement du Cambodge continue de mettre en œuvre le système d'octroi de licences et de quotas pour l'importation et l'exportation de SAO et d'équipement à base de SAO par le biais du sous-décret sur la gestion des substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO) n° 47 (2005). Le système de quotas de HCFC et une exigence d'étiquetage obligatoire pour les bouteilles de HCFC sont appliqués depuis 2013. Un système de licence obligatoire pour les HFC, ainsi qu'un système électronique de demande de quotas et de licences pour les HCFC, les HFC et les substances de remplacement réglementées en vertu du sous-décret sont en place depuis mars 2020.

9. Le sous-décret sur la gestion des SAO a été modifié le 30 septembre 2021. Cette modification comprend une restriction sur la mise à niveau ou l'établissement de nouvelles capacités de production utilisant tout type de SAO ou de HFC; l'ajout des HFC au système de quotas; une disposition sur l'octroi de licences, l'établissement de rapports et la surveillance des HFC et de tout autre frigorigène, à l'exception de l'ammoniac en vrac et de l'équipement de réfrigération et de climatisation à base de substances réglementées en vertu du sous-décret; et une disposition exigeant que les ateliers d'entretien, les vendeurs, les centres de stockage, d'entreposage, de récupération, de recyclage et de régénération et les distributeurs de frigorigènes emploient au moins un technicien titulaire d'une certification liée aux appareils de refroidissement. Le gouvernement cambodgien prévoit de mettre en œuvre le système de quotas de HFC à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023. L'interdiction frappant l'importation de tous les types d'appareils à base de HCFC a été finalisée et fait actuellement l'objet d'un examen juridique; elle devrait être en vigueur d'ici décembre 2022.

10. Les normes ISO concernant la sécurité des systèmes de réfrigération et des pompes à chaleur ont été adoptées comme des normes nationales. Le ministère de l'Environnement a continué à collaborer avec l'Institut des normes du Cambodge et le ministère du Travail et de la Formation professionnelle en vue de déterminer comment renforcer l'adoption de la norme ISO concernant l'installation de l'équipement de

réfrigération et de climatisation. L'application de ces normes se fera en même temps que la certification des techniciens en réfrigération et climatisation.

11. Deux ateliers de formation ont été organisés à l'intention de 75 agents d'exécution de la loi (dont 12 femmes) sur la surveillance et le contrôle des importations et exportations de HCFC. On a tenu deux réunions de consultation avec le service général des douanes et des accises, afin de renforcer les capacités des agents d'exécution de la loi en ce qui concerne la déclaration des expéditions de HCFC, les codes du système harmonisé (SH) des HCFC et la possibilité de prévoir des codes SH propres aux HFC (avec 13 participants) et de discuter des prochaines étapes visant relier le système de licence électronique des HCFC au système national à guichet unique (16 participants).

*Secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération*

12. Les activités suivantes ont été mises en oeuvre :

- a) Un atelier de formation des instructeurs a été organisé virtuellement à l'intention de 39 instructeurs et neuf ateliers de formation (huit en personne et un virtuel) ont eu lieu, pour un total de 315 techniciens en réfrigération (dont 27 femmes).
- b) Des travaux ont été entrepris avec le Service des normes et des programmes d'études, le ministère du Travail et de la Formation professionnelle et l'école de formation professionnelle afin d'élaborer un accord pour la mise en œuvre effective de la certification fondée sur les compétences; une courte séance sur la prochaine évaluation fondée sur les compétences a été incluse dans les ateliers de formation du PGEH à l'intention des techniciens en réfrigération et climatisation; la mise en place de la base de données des diplômés en réfrigération et climatisation de l'école de formation professionnelle a été poursuivie.
- c) Le cadre juridique pour la certification des techniciens en réfrigération et climatisation, qui est en place par le biais du cadre de qualification du Cambodge (CQC), est directement mis en œuvre par le Conseil national de la formation. Le ministère de l'Environnement a continué à travailler avec les intervenants concernés en vue de mettre la dernière main aux lignes directrices relatives aux normes de compétences et aux tests de certification pour les techniciens en réfrigération et climatisation, qui ont été approuvées par le Conseil des ministres en septembre 2020, et les normes de compétences et le programme de formation ont été approuvés en mars 2021; le programme de certification devrait être mis en place en 2023.
- d) Des unités de récupération, des accessoires et des outils ont été achetés et fournis à 50 ateliers d'entretien et à six centres de formation pour leur permettre d'appliquer de bonnes pratiques d'entretien et de mener des activités de recyclage et de récupération (RR); une aide a été apportée pour l'utilisation et l'entretien de l'équipement de récupération, y compris l'organisation d'un atelier de formation pour 35 participants; on a lancé une campagne de sensibilisation au programme de récupération ciblant les techniciens et les ateliers;
- e) Dans le cadre du projet d'aide au remplacement pour les utilisateurs finaux, 321 unités à base de HCFC-22 ont été remplacées par des unités à base de HFC-32, dans le secteur des climatiseurs résidentiels; une réunion a eu lieu avec les centres d'incitation autorisés en vue de déterminer les lacunes et les enjeux des centres d'entretien au chapitre de la mise en œuvre du programme.

- f) Quatre ateliers de sensibilisation à la réduction de la consommation de HCFC par l'adoption d'équipement de réfrigération et de climatisation sans substances nocives pour l'environnement et aux outils et matériels d'ActionOzone ont été organisés, pour un total de 578 participants (dont 212 femmes); on a tenu quatre réunions visant à diffuser des renseignements et recueillir des commentaires sur l'interdiction des appareils à base de HCFC qui est en cours d'élaboration avec un total de 178 participants (dont 57 femmes), et deux réunions avec des représentants des écoles de formation professionnelle dans le but de promouvoir la certification des techniciens en réfrigération et climatisation, avec un total de 48 participants.

*Unité de mise en oeuvre et de surveillance des projets (PMU)*

13. La PMU, qui est intégrée à l'Unité nationale d'ozone (UNO), se compose d'un assistant à temps plein et de trois employés à temps partiel chargés de soutenir la mise en oeuvre des activités du PGEH. Sur le montant de 25 000 \$US approuvé dans la quatrième tranche, 12 750 \$US étaient destinés au personnel, 6 000 \$US aux déplacements et aux activités de surveillance et 6 250 \$US aux frais généraux et aux réunions.

Niveau de décaissement

14. En date de mars 2022, sur le montant de 1 150 000 \$US approuvé, 1 069 902 \$US avaient été décaissés (459 902 \$US pour le PNUE et 610 000 \$US pour le PNUD), comme le montre le tableau 2. Le solde de 80 098 \$US sera déboursé en 2022.

**Tableau 2. Rapport financier de la phase I du PGEH pour le Cambodge (\$US)**

| Tranche      |           | PNUE           | PNUD           | Total            | Taux de décaissement (%) |
|--------------|-----------|----------------|----------------|------------------|--------------------------|
| Première     | Approuvée | 150 000        | 200 000        | 350 000          | 100                      |
|              | Décaissée | 150 000        | 200 000        | 350 000          |                          |
| Deuxième     | Approuvée | 100 000        | 200 000        | 300 000          | 100                      |
|              | Décaissée | 100 000        | 200 000        | 300 000          |                          |
| Troisième    | Approuvée | 150 000        | 100 000        | 250 000          | 100                      |
|              | Décaissée | 150 000        | 100 000        | 250 000          |                          |
| Quatrième    | Approuvée | 100 000        | 150 000        | 250 000          | 68                       |
|              | Décaissée | 59 902         | 110 000        | 169 902          |                          |
| <b>Total</b> | Approuvée | <b>500 000</b> | <b>650 000</b> | <b>1 150 000</b> | <b>93</b>                |
|              | Décaissée | <b>459 902</b> | <b>610 000</b> | <b>1 069 902</b> |                          |

Plan de mise en oeuvre pour la cinquième tranche du PGEH

15. Les activités suivantes seront mises en oeuvre entre juillet 2022 et décembre 2025 :
- Initiatives stratégiques et modification des règlements* : poursuite de la collaboration avec le ministère de l'Environnement en vue d'interdire l'importation de tous les types d'équipement à base de HCFC en vertu du Code des ressources naturelles et de l'environnement ; et avec le Service général de l'industrie, des sciences, de la technologie et de l'innovation pour mettre en oeuvre les exigences relatives à l'atelier d'entretien de l'équipement de réfrigération et de climatisation, afin d'avoir au moins un technicien certifié en réfrigération et climatisation pour être admissible à l'enregistrement ou au renouvellement de sa licence d'exploitation (PNUE) (8 000 \$US).
  - Formation des agents d'exécution de la loi* : sept ateliers de formation à l'intention de 210 agents des douanes et agents d'exécution de la loi sur les nouvelles dispositions du sous-décret sur la gestion des SAO et des frigorigènes; quatre ateliers de consultation à

l'intention de 80 courtiers et importateurs sur l'utilisation du système de licence électronique pour les HCFC; soutien au ministère de l'Environnement pour la mise en œuvre de l'obligation d'étiquetage des bouteilles de HCFC afin de lutter contre l'importation illicite de HCFC sur le marché intérieur (PNUE) (40 000 \$US);

- c) *Formation des techniciens en réfrigération et climatisation* : un atelier de formation à l'intention de 30 formateurs et 12 séances de formation à l'intention de 360 techniciens en réfrigération et climatisation sur les bonnes pratiques d'entretien pour ce qui est de la manipulation des HCFC et des technologies de remplacement à faible potentiel de réchauffement de la planète (PRP), et de l'utilisation en toute sécurité des frigorigènes inflammables; une réunion de consultation avec le Service des normes et des programmes d'études et les centres de formation en vue d'examiner et réviser le programme de formation du PGEH (PNUE) (60 000 \$US).
- d) *Certification des techniciens en réfrigération et climatisation* : poursuite de la collaboration avec le service des normes et des programmes d'études, afin d'établir des critères d'évaluation de la reconnaissance des acquis; formation à l'étranger et certification fondée sur les compétences pour quatre maîtres évaluateurs; formation d'experts sur l'évaluation des compétences à l'intention de 15 évaluateurs; consultation en vue d'élaborer le plan de mise en œuvre de l'évaluation fondée sur les compétences; lancement du programme de certification fondée sur les compétences et certification initiale de 50 techniciens en réfrigération et climatisation (PNUE) (35 000 \$US).
- e) *Projet de soutien au remplacement pour les utilisateurs finaux* : programmes de sensibilisation destiné à promouvoir l'utilisation d'équipement à faible PRP et le programme d'incitation au remplacement; poursuite de la mise en œuvre du programme d'incitation en vue d'atteindre l'objectif de remplacement de 900 unités résidentielles à base de HCFC-22 par des unités à base de HFC-32 (PNUD) (solde de la tranche précédente).
- f) *Information et sensibilisation* : poursuite des ateliers et séminaire de sensibilisation pour une mise en œuvre efficace du PGEH et la démonstration des outils et matériels d'ActionOzone; information du grand public et des parties prenantes ciblées sur le lancement de l'évaluation des compétences en matière de bonnes pratiques d'entretien et sur le programme de certification des techniciens en réfrigération et climatisation et la promotion de la base de données sur les techniciens en réfrigération et climatisation formés et certifiés (PNUE) (27 000 \$US);
- g) *Suivi du projet (PNUE) (30 000 \$US)* : pour la planification, la mise en œuvre et le suivi des activités du PGEH, dont 13 750 \$US pour le personnel, 8 750 \$US pour les déplacements et les activités de suivi et 7 500 \$US pour les frais généraux et les réunions.

## OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

### OBSERVATIONS

#### Rapport sur la consommation de HCFC

16. Le rapport de vérification a confirmé l'importation de 0,29 tonne PAO de HCFC-141b dans des polyols prémélangés en 2019, ce qui n'a pas été signalé dans le rapport sur la mise en œuvre du programme de pays; le PNUE a indiqué que le gouvernement réviserait les données du programme de pays 2019 après la 90<sup>e</sup> réunion. Le PNUE a également mentionné qu'avec la mise en œuvre du sous-décret révisé sur la gestion des SAO et des frigorigènes, l'importation du HCFC 141b contenu dans des polyols prémélangés importés sera contrôlée de manière rigoureuse et finalement interdite.

#### Rapport périodique sur la mise en œuvre de la quatrième tranche du PGEH

##### *Cadre juridique*

17. Le gouvernement du Cambodge a déjà émis des quotas d'importation de HCFC pour 2022 à hauteur de 8,65 tonnes PAO, ce qui est inférieur aux objectifs de réglementation du Protocole de Montréal.

18. En ce qui concerne la formation des agents des douanes et des agents d'exécution de la loi, le PNUE a confirmé que les codes SH récemment adoptés pour 2022 sont inclus dans le programme de formation, car il est toujours essentiel que les agents des douanes comprennent la catégorisation des codes SH des substances réglementées en vertu du protocole de Montréal, afin de garantir que les expéditions sont correctement déclarées et enregistrées avec précision dans les statistiques douanières de manière à renforcer la surveillance des importations et des exportations de ces substances.

##### *Secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération*

19. Lorsqu'on lui a demandé si le programme d'incitation au remplacement de l'équipement de climatisation à usage domestique chez certains bénéficiaires envisagerait l'utilisation d'appareils à base de R-290 en plus du HFC-32, le PNUE a répondu que si l'équipement utilisant du R-290 constitue une option, il n'y a pratiquement pas de pénétration du marché, et que les consommateurs préfèrent les climatiseurs à base de HFC-32.

20. Le Secrétariat a également rappelé au PNUE que, conformément à la décision 84/84 d), une évaluation détaillée et un rapport sur les résultats du projet devront être préparés à la fin du projet.

#### Mise en oeuvre de la politique sur l'égalité des sexes

21. Conformément à la décision 84/92 d),<sup>3</sup> le ministère de l'Environnement a encouragé les femmes à participer à tous les programmes de formation, réunions et ateliers liés au PGEH, et des données ventilées par sexe ont été recueillies pour être incluses dans les rapports.

#### Viabilité de l'élimination des HCFC

22. Le gouvernement du Cambodge a mis en place et continue de renforcer les réglementations, afin de s'assurer que l'élimination des HCFC est durable. En 2021, les modifications apportées au sous-décret

---

<sup>3</sup> La décision 84/92 d) a demandé aux agences bilatérales et d'exécution d'appliquer la politique opérationnelle sur l'intégration de l'égalité des sexes tout au long des cycles des projets.

sur la gestion des SAO et des frigorigènes comprenaient des restrictions sur la mise à niveau et l'établissement de nouvelles capacités de fabrication utilisant des SAO, y compris des HFC, ainsi qu'un contrôle de l'importation des HFC. En outre, l'obligation faite aux ateliers d'entretien et aux vendeurs de frigorigènes d'employer au moins un technicien certifié dans le cadre des programmes de formation et de certification financés par le Fonds multilatéral garantit la durabilité de ces programmes. Le gouvernement étudie également l'interdiction d'importer des appareils à base de HCFC-22, qui devrait être mise en place d'ici décembre 2022.

### Conclusion

23. Le Secrétariat a noté que le Cambodge dispose d'un système efficace d'octroi de licences et de quotas et continue de progresser dans la mise en œuvre des activités approuvées dans le cadre du PGEH. Le rapport de vérification a confirmé que le pays respecte les mesures de réglementation du Protocole de Montréal et l'Accord avec le Comité exécutif. La finalisation et l'approbation éventuelle du nouveau sous-décret sur la gestion des SAO et des frigorigènes permettront de mettre en place plusieurs réglementations, telles que le contrôle de tous les frigorigènes, y compris les HFC, pour lesquels des quotas d'importation devraient être émis d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Le programme de certification fondée sur l'évaluation des compétences permettra de réduire davantage l'utilisation des frigorigènes à base de SAO, grâce à de bonnes pratiques d'entretien, car il réservera l'entretien de l'équipement de réfrigération et de climatisation aux techniciens certifiés. La pérennité de la formation sur les pratiques exemplaires en matière de réfrigération sera assurée par le renforcement des instituts professionnels et des associations de réfrigération. Le niveau de décaissement des fonds des quatre tranches précédentes est de 93 %. Les activités prévues pour la cinquième tranche du PGEH continueront à soutenir la stratégie du secteur de l'entretien au Cambodge.

### **RECOMMANDATION**

24. Le Secrétariat du Fonds recommande au Comité exécutif de prendre note du rapport périodique sur la mise en œuvre de la quatrième tranche du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour le Cambodge; et recommande en outre l'approbation globale de la cinquième tranche du PGEH pour le Cambodge, et du plan de mise en œuvre de la tranche correspondant pour 2022-2025, au niveau de financement indiqué dans le tableau ci-dessous.

|    | <b>Titre du projet</b>   | <b>Financement du projet (\$ US)</b> | <b>Coût d'appui (\$ US)</b> | <b>Agence d'exécution</b> |
|----|--|--------------------------------------|-----------------------------|---------------------------|
| a) | Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, cinquième tranche) | 200 000                              | 26 000                      | PNUE                      |